

séquences très graves. Ainsi que l'a dit l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis), elle n'a pas éclaté du jour au lendemain, par suite d'un fait unique. Il va sans dire qu'elle prend une importance exceptionnelle, du fait de la grève qui sévit sur les Grands Lacs. En réglant sans délai ce différend, on améliorerait la situation, mais on n'y remédierait pas entièrement.

La disette de charbon sévit par tout l'univers aujourd'hui. Elle ne saurait épargner le Canada. Nous n'avons pas besoin seulement des fonds nécessaires. On a dit qu'il faudrait affecter 30 millions de dollars à une entreprise relative au transport du gaz naturel de l'Alberta à Toronto. Nous pourrions probablement trouver cette somme plus facilement que la main-d'œuvre et les matériaux. Nous ne manquons pas d'argent pour réaliser ces projets. On l'a démontré amplement. Mais nous ne disposons ni de matériaux, ni de main-d'œuvre; nous n'avons pas les matériaux parce que nous n'avons pas la main-d'œuvre. C'est un problème d'organisation.

Il importe par-dessus tout de produire les choses nécessaires à la vie. Voilà une autre preuve que l'on ne saurait laisser aux caprices de l'entreprise privée le soin de pourvoir aux besoins de l'existence.

L'impuissance des mines de charbon s'est manifestée après la première guerre mondiale. Elles se sont montrées incapables de suffire aux exigences de l'univers à la suite du dernier conflit. Depuis lors, la situation a empiré peu à peu. La houille doit faire concurrence à l'électricité, combustible moins coûteux. Que la grève soit réglée tôt ou tard, le Gouvernement devrait dès maintenant énoncer un programme national du combustible afin que le pays mette à profit les immenses ressources naturelles de l'Est et de l'Ouest.

En octobre 1938, j'ai rencontré à Halifax une délégation du village de Thorburn, Nouvelle-Ecosse; elle désirait s'aboucher avec le Gouvernement à la suite de la décision prise par les propriétaires de la Dominion Steel and Coal Company de fermer leur mine de Thorburn. En agissant ainsi ils ont non seulement privé le pays d'une certaine quantité de houille, mais les quelque 1,500 habitants du village,—la mine comptait environ 300 employés,—de leur unique moyen de subsistance. La délégation a signalé que la région même où l'on épuisait la mine exploitée possédait d'énormes gisements du meilleur charbon néo-écossais; il s'agissait simplement de l'extraire, mais les propriétaires de la mine attendaient pour entreprendre les travaux des temps plus propices. Le Canada, je le répète, ne surmontera pas la difficulté avant que le Gouvernement, au nom de la population, n'énonce un

[M. MacInnis.]

programme du combustible en vue de nous procurer le carburant, houille ou autre, tellement abondant au pays.

Je rappelle en terminant, monsieur l'Orateur, qu'il ne faut négliger aucun moyen en vue de régler promptement la grève des matelots. Le Gouvernement devrait exiger l'adoption de la journée de huit heures sur tous les navires canadiens, puisque cette question est la cause du différend. Voilà la première mesure à prendre pour mettre fin à cette situation. Il faudrait ensuite élaborer un programme national de longue haleine assurant l'utilisation de toutes nos ressources de combustible.

M. J. H. BLACKMORE (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, un mot tout d'abord au sujet des observations que vient de formuler l'honorable député de Vancouver-Est (M. MacInnis). Il ne manque jamais une occasion de critiquer l'entreprise privée; à son avis, la situation serait bien différente sous un régime d'étatisation. Une fois de plus, l'honorable député fait fausse route. Possédât-il toutes les mines de l'Alberta et de la Nouvelle-Ecosse, le Gouvernement ne pourrait résoudre le problème s'il refusait de subventionner le transport du charbon jusqu'aux provinces d'Ontario et de Québec, puis d'adopter un programme susceptible de favoriser la distribution de cette denrée dans tout le Canada.

M. MacINNIS: Puisque l'honorable député me met en cause, je me permets une observation. Ce qu'il dit là est superflu, car j'imagine bien qu'un programme d'ordre national à l'égard de la houille comprendrait de telles mesures.

M. BLACKMORE: C'est ce que l'honorable député aurait dû dire, au lieu de dénigrer sans relâche l'entreprise privée.

M. MacINNIS: Je n'ai rien fait de tel.

M. BLACKMORE: Nous verrons bien, à la lecture du compte rendu.

M. MacINNIS: Mon honorable ami est libre de le défendre.

M. BLACKMORE: Nous réglerons cela plus tard. Je préconise en ce moment un programme d'ordre national à l'égard de la houille et il importe de ne pas s'écarter du sujet. Il s'agit, en l'occurrence, de produire et de distribuer aux Canadiens tout le charbon possible. Peu importe que les houillères appartiennent à l'Etat ou à des particuliers; il entre en ligne de compte des questions plus importantes. Comme plusieurs honorables préopinants l'ont déjà signalé, le Canada a négligé jusqu'ici d'élaborer un programme d'ordre national en matière de houille. Par